

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTRÉAL, VENDREDI 29 JANVIER, 1897

No 22

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

Ça et là.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2347. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00
Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire à la poste avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

Parlons français Le conseil que nous avons donné à nos lecteurs de s'adresser en français et d'exiger une réponse dans la même langue commence à porter ses fruits.

Ainsi, au Bell Telephone, nous constatons un progrès ; il en coûte déjà un peu moins que les premiers jours pour obtenir satisfaction. Nous ne voulons pas dire que tout va absolument comme sur des roulettes, les abonnés éprouvent bien encore de petits retards pour avoir la communication, mais c'est un léger inconvénient comparative-ment au but vers lequel doit tendre tout bon Canadien : la diffusion de sa langue.

Il nous faut de la persévérance, il ne suffit pas de commencer pour cesser bientôt ; à ces conditions nous n'obtiendrions pas de résultats appréciables. Continuons donc maintenant et plus tard, et les administrations reconnaîtront elles-mêmes que leurs intérêts exigent des employés parlant les deux langues. Il y aura alors de beaux jours pour les nôtres qui parlent couramment et l'anglais et le français.

Signification au locataire La loi suivante sanctionnée le 9 janvier entrera en vigueur le 9 mars prochain. Son importance n'échappera à aucun de nos lecteurs.

L'article suivant est ajouté après l'article 556 du Code de procédure civile :

"566a. Lorsqu'il est dû du loyer par un locataire, et que ce loyer n'est pas payé lors de son échéance, il est loisible au propriétaire ou locateur de faire signifier au locataire une mise en demeure par écrit d'avoir à quitter les lieux loués sous un délai qui ne doit pas être moindre de trois jours francs, et que

si l'us quitte dans le dit délai il lui fait remise du loyer dû.

Si le locataire refuse ou néglige de se rendre à la dite mise en demeure dans le délai prescrit, le locateur, en poursuivant devant une cour de juridiction compétente, peut faire saisir tous les meubles qui garnissent les lieux loués et qui n'auront pas été enlevés dans le délai fixé, et faire vendre les dits meubles et effets de la manière ordinaire, sans que le locataire puisse se prévaloir de l'exemption de saisie décrétée par l'article 556.

Le locateur peut ne pas se prévaloir du bénéfice du présent article, et, dans ce cas, conserver tous ses droits et recours comme si le présent article n'existait pas."

Riches par le sol Le bureau d'Agriculture de Washington estime comme suit les récoltes des principaux produits de la culture aux États-Unis :

Blé d'inde.....	minots	2,283,875,000
Blé d'hiver.....	"	267,934,000
Blé de printemps ..	"	159,710,000
Avoine.....	"	707,346,000
Seigle.....	"	24,369,000
Orge.....	"	69,695,000
Sarrasin.....	"	14,090,000
Pommes de terre ..	"	252,245,000
Foin.....	tonnes	59,282,000
Tabac.....	lbs	403,004,000

Ces quantités ne diront peut-être pas suffisamment aux yeux de quelques uns, les chiffres de la valeur en monnaie les frapperont sans doute davantage. Voici donc la valeur des récoltes ci-dessus :

Blé d'inde.....	\$491,007,000
Blé.....	127,684,000
Avoine.....	132,485,000
Seigle.....	9,961,000
Orge.....	22,491,000
Sarrasin.....	5,522,000
Pommes de terre ..	72,182,000
Foin.....	388,146,000
Tabac.....	24,258,000

Donc, à eux seuls, sept produits importants de la culture, pris dans la récolte de l'année dernière aux États-Unis ont atteint une valeur de plus d'un milliard et demi de dollars, de quoi payer six fois le montant de la dette fédérale du Canada.

A part le blé d'inde et le tabac, que le Canada ne peut produire dans des conditions aussi avantageuses que les États-Unis, ces produits de la terre viennent admirablement bien dans notre pays et peuvent être cultivés sur une bien plus grande surface qu'aux États-Unis, car, personne ne l'ignore, nos voisins ne peuvent produire avantageusement les céréales dans les États du sud, tandis que ces plantes croissent facilement sur toute l'étendue de notre territoire.

Les chiffres ci-dessus peuvent donc nous donner une idée de la richesse enfouie dans notre sol. Pour la développer, il nous manque malheureusement des bras ; nos voisins nous en ont enlevé des centaines de mille qui, pour la plupart, sont employés dans les manufactures ou travaillent le sol de nos voisins et leur créent la richesse qui nous manque.

Tous ces Canadiens seraient bien mieux chez eux à cultiver la terre